

LE KLAXON

ÉDITION SPÉCIALE

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

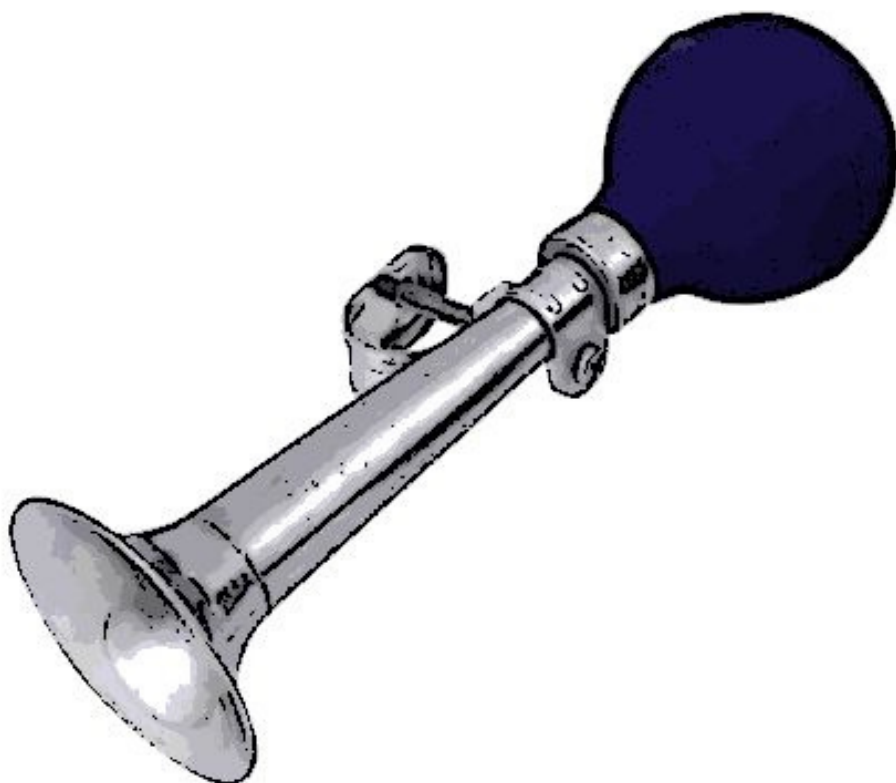
Petit frère de notre newsletter *[l'Heure de la Sirène](#)*, le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre "OCMA" *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



LA SUBVENTION ET LES CONTRE-POUVOIRS CITOYENS

Nous proposons dans ce Klaxon spécial, une compilation de trois publications de Thomas Chevallier, chercheur membre du conseil scientifique de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations, parues sur son blog médiapart.

Docteur en sciences politiques, Thomas Chevallier interroge le sens politique de la subvention, entre clientélisme partisan et soutien à la vitalité démocratique, l'éventail est large. Par ailleurs, la notion de subvention est aujourd'hui brouillée par une montée de la commande publique qui limite la capacité d'interpellation des associations.

Cette transformation des financements associatifs aboutit désormais à une remise en cause des libertés associatives. Cette situation interroge le mode de financement des organisations citoyennes et la place de la philanthropie dans un contexte menaçant pour les droits humains fondamentaux et la démocratie.

Une menace qui se précise notamment avec l'utilisation de plus en plus courante de retrait de subvention sous prétexte que l'association ne respecterait pas l'injonction de "neutralité politique", un refus de voir les associations comme une actrice politique d'intérêt général.

POLITISER LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ?

PAR THOMAS CHEVALLIER LE 19 JUIN 2023

L'affaire du Fonds Marianne ; les déclarations de Gérald Darmanin et Élisabeth Borne sur la Ligue des Droits de l'homme suite aux événements de Sainte-Soline ; la demande faite par le préfet de la Vienne à la ville de Poitiers et au Grand Poitiers de retirer leurs subventions à Alternatiba pour l'organisation d'un atelier de formation à la désobéissance civile... tous ces événements conduisent vers un même questionnement sur le sens politique de la subvention : celle-ci est-elle nécessairement une forme de soutien politique, que ce soit des pouvoirs publics envers les associations ou vice versa ?

À cette question, les réponses d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'il y a trente ans, ou même avant l'arrivée au pouvoir de La République En Marche (LREM).

Depuis les premières lois de décentralisation au début des années 1980, l'État et les collectivités s'appuient massivement sur les associations pour développer leurs politiques publiques dans les territoires. La subvention a été l'outil principal de cette participation à l'action publique. La manière de faire sens politiquement des subventions a alors oscillé entre plusieurs modèles. Celui du clientélisme partisan correspond à un soutien politique (et plus spécifiquement électoral) affiché, évident ou connu. C'était notamment le modèle de grandes fédérations associatives comme Leo Lagrange, créée par Pierre Mauroy, qui a connu plusieurs affaires de mésusage des fonds publics, notamment à Lyon^[1].

Hérité du « vieux monde », ce modèle est progressivement devenu illégitime au même moment où les modes de financement des partis politiques ont été régulés par la loi.

De leur côté, tandis qu'une partie des organisations associatives assumait de développer une activité professionnalisée à distance des clivages politiques, un autre ensemble d'associations s'inséraient quant à elles dans la participation à l'action publique à travers des postures militantes mais extrapartisanes.

Pour ces associations, liées à certains élu-es de la dite « Nouvelle gauche », il fallait défendre l'idée que la vitalité démocratique dépend de l'existence de contre-pouvoirs et que la critique nourrit la capacité des pouvoirs publics à innover et à renforcer le lien social.

La subvention est donc non seulement devenue un outil pour développer les politiques publiques, mais aussi un

moyen de faire vivre le débat démocratique, de légitimer le pluralisme et de développer la force d'opposition et d'initiative de la société civile.

Cette conception démocratique, sinon « agonistique » de la subvention s'est largement diffusée au sein du monde associatif français – on peut même dire que le développement de ce dernier s'est en partie fondée sur elle.

Toutefois, par l'essor à partir des années 1990 des principes du management public, notamment ceux de contractualisation et d'évaluation, combiné à la généralisation des politiques austéritaires dans les années 2000, les associations n'ont cessées d'être confrontées à ce que d'aucun-es pourraient nommer le « côté obscur » de la subvention. En mettant les professionnel·les associatifs en situation de dépendance, elle ouvre en grand la fenêtre à l'instrumentalisation de leur travail par les pouvoirs publics. Si ces derniers parlent souvent de « partenariat » pour mettre en scène une relation d'égal à égal, celle-ci prend en fait souvent la forme d'une délégation. Alors que cette question a nourri de nombreux travaux aux États-Unis depuis les années 1980^[2], les sciences sociales françaises n'ont que récemment commencer à véritablement documenter les manières dont les financements publics et les dispositifs sur lesquels ils s'adosent sont des vecteurs centraux de limitation, non seulement de l'autonomie des associations, mais aussi de leur capacité critique^[3].

Par rapport aux marchés publics, la subvention est initialement censée garantir l'autonomie des associations en étant conçue comme une forme de soutien unilatéral des pouvoirs publics envers les associations, et qui concerne leur projet global. Pourtant, incitées par l'Europe et l'État, l'instauration et la généralisation d'un instrument clé, l'appel à projets, ont, selon la juriste Brigitte Clavagner, « brouillé la notion de subvention »^[4] en l'associant à celle de contractualisation.

Ces processus ont poussé les pouvoirs publics et le monde associatif à chercher à clarifier la spécificité de la subvention tout en formalisant ces évolutions. Parmi les initiatives, on peut notamment citer la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, la circulaire Valls de 2015 ainsi que la publication en 2016 d'un « Guide d'usage de la subvention ».



Par ces textes, la subvention est distinguée du marché public par deux principes : l'action financée ne doit pas concerner une prestation individualisée ; surtout, elle doit avoir été initiée par l'association. L'appel à projets ne serait qu'un outil de « recueil des initiatives » pouvant donner des orientations mais ne devant pas stipuler d'objectifs, encore moins chiffrés. En fait, ces dispositions sont surtout venues institutionnaliser le flou, d'autant que la circulaire Valls instaure aussi l'établissement obligatoire d'une convention entre le financeur et l'association pour des montants supérieurs à 23 000 euros. Comme certains élu-es et agent-es le reconnaissent eux et elles-mêmes aujourd'hui, la subvention est devenue un outil pour déguiser juridiquement une délégation de service public.

Là où l'équation se complique, c'est que l'instrumentalisation a aussi des effets sur la capacité des associations à participer au débat démocratique.

Dans les travaux de sciences sociales, on a pendant longtemps parlé de « dépolitisation » pour mettre l'accent sur la prise de distance des associations vis-à-vis de postures conflictuelles, critiques, revendicatives. Au fur et à mesure des années, à force d'être confrontées aux mesures de contrôle et d'instrumentalisation, même les tenant-es de la conception agonistique de la subvention ont eu tendance à s'installer dans une rhétorique plus consensuelle : on parle beaucoup moins de « militantisme », et plus souvent d'« interpellation ».

Dans la charte d'engagements réciproques établie et signée entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales en 2014, l'un des premiers points stipule ainsi : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie ». Sous la présidence de François Hollande, il semble donc que la majorité ait plutôt cherché à continuer d'alimenter une vision enchantée, consensuelle, harmonieuse du partenariat entre associations et pouvoirs publics.

Mais depuis l'arrivée au pouvoir de LREM, il semble que les masques soient en train de tomber.

En tout cas, l'État et les collectivités jouent de moins en moins le jeu du soutien au débat démocratique et aux contre-pouvoirs. Ainsi, on découvre que la dépolitisation des associations par les subventions n'était qu'un trompe-l'œil qui cachait une mise au pas par le pouvoir, ayant pendant longtemps servi à inscrire les associations dans un projet néolibéral, et prenant aujourd'hui une orientation plus franchement autoritaire voire même, dans certains cas, raciste.

D'un côté, on a des élu-es et responsables institutionnels qui coupent, ou cherchent à couper les subventions des associations critiquant leur action. Un des outils principaux de cette répression politique des associations est la loi contre les séparatismes avec son Contrat d'engagement républicain. Si ces outils ont été justifiés par la lutte contre ce que la frange conservatrice de la société tend à nommer les « communautarismes » religieux, on a rapidement vu leur usage s'étendre à la répression des mobilisations environnementales, notamment.

À l'inverse, d'autres élu-es et responsables institutionnels favorisent l'obtention de subventions à des associations qui les soutiennent. On pense par exemple au soutien par la droite des associations de chasseur-ses, dans les Hauts-de-France de Xavier Bertrand ou l'Auvergne-Rhône-Alpes de Laurent Wauquiez. Mais la meilleure illustration de ce favoritisme politique est aujourd'hui fournie par l'affaire du Fonds Marianne.

Ce fonds a été mis en place après l'assassinat du professeur Samuel Paty afin de lutter contre le séparatisme. À l'époque, c'est Marlène Schiappa qui l'administre en tant que ministre déléguée à la Citoyenneté dans le cadre du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Depuis les enquêtes de Médiapart et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) ainsi que les auditions réalisées par la commission d'enquête sénatoriale, on sait que la création de ce fonds a été conçue par la ministre comme une occasion de favoriser ses propres positionnements politiques, et plus généralement celui de son camp. Mohamed Sifaoui, un journaliste dont on peut dire qu'il fait carrière sur l'idée d'une lutte contre « l'islamogauchisme », a été étroitement associé à la création du fonds.

Par les différentes révélations, on sait maintenant qu'il a été en contact avec Marlène Schiappa et son cabinet avant le lancement de l'appel à projets, que le projet qu'il a présenté avec l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (USEPPM), qui ne contenait que sept phrases, a reçu la subvention la plus importante (355 000 euros), et qu'il était en même temps rémunéré en tant que consultant par le ministère de l'intérieur auprès du CIPDR. En ce qui concerne la deuxième subvention la plus haute, elle a été allouée à Reconstruire le commun, une association qui a produit des contenus, notamment vidéo, pendant la campagne présidentielle dans lesquels les candidat-es d'opposition à Emmanuel Macron étaient systématiquement critiqués.



Cette affaire est d'ailleurs un concentré des dérives actuelles puisqu'au clientélisme nouvelle génération s'ajoute la répression à travers l'intervention de Marlène Schiappa, à l'époque ministre déléguée à la Citoyenneté, pour empêcher l'allocation d'une subvention à SOS Racisme.

Après les déclarations de son ancien directeur de cabinet devant la commission d'enquête sénatoriale, il est clair que cette intervention était venue sanctionner, alors que les agent-es avaient validé en amont un montant de 100 000 euros, certaines critiques émises notamment par Dominique Sopo, le président de l'association, envers la politique du gouvernement[5]. Le fait que Marlène Schiappa soit actuellement secrétaire d'État en charge de l'ESS et la vie associative est donc tout un symbole.

Face à ces nouvelles formes d'usage politique des subventions, un ensemble d'associations, de chercheur-ses et même d'élu-es se rassemblent autour de l'idée de défense des « libertés associatives »[6]. Ce faisant, ils et elles tentent de faire survivre la conception démocratique, mais lui donne en même temps un sens renouvelé : derrière les libertés associatives, c'est le pluralisme lui-même qui est menacé.

L'argent est un outil puissant dans ce que le théoricien et militant italien Antonio Gramsci a appelé la bataille pour l'hégémonie culturelle : on le voyait jusqu'ici dans les médias[7], on le voit maintenant dans le monde associatif.

Références de la page 2 à 4

[1] https://www.liberation.fr/societe/2006/01/06/leo-lagrange-rattrape-gerard-collomb_25543/

[2] Voir notamment : S. Smith et M. Lipsky, *Nonprofits for hire : the welfare state in the age of contracting*, Cambridge: Harvard University Press, 1994.

[3] Voir : L. Prouteau et V. Tchernonog, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 531-42 : [URL](#) ; T. Chevallier, « Financements publics et limitation de l'autonomie des associations dans les quartiers populaires. Une démarche exploratoire par ethnographie budgétaire auprès de deux associations à Lille », *Sociologie*, 13 (4), 2022, p. 439-459 : [URL](#).

[4] B. Clavagnier, « Qu'est-ce qu'une subvention ? », in : V. Tchernonog et L. Prouteau (dir.), *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Paris : Juris éditions, 2013, p. 152-53.

[5] <https://www.mediapart.fr/journal/france/070623/fonds-marianne-schiappa-personnellement-sucre-100-000-euros-de-subvention-sos-racisme>

[6] Voir les [travaux de l'Observatoire des libertés associatives](#). Voir aussi : *Quel monde associatif demain ? Mouvements citoyens et démocratie*, Toulouse : Érès éditions, 2021 : [URL](#). Voir la [vidéo](#) du colloque sur les libertés associatives organisé au Sénat.

[7] S. Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris : Raisons d'agir, 2022.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS
SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN
DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)
ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON

L'ARGENT DE LA RIPOSTE DÉMOCRATIQUE FINANCER LES CONTRE-POUVOIRS CITOYENS

PAR THOMAS CHEVALLIER LE 9 DÉCEMBRE 2024

L'époque est marquée par une remise en cause inquiétante des libertés associatives, passant notamment par les financements publics. Plus que jamais, des moyens doivent être trouvés pour financer les organisations citoyennes afin de leur redonner du temps et de la légitimité. Pour cela, il faudra mobiliser la philanthropie mais aussi réinventer des modes de financement « par le bas ».

Les débats parlementaires concernant le très austéritaire projet de loi de finances (PLF) 2025 ont particulièrement intéressé, et à vrai dire inquiété les mondes associatif et philanthropique. Cette inquiétude a, par exemple, été suscitée par l'amendement Lefur, adopté à deux voix près, visant à exclure des bénéficiaires potentiels de dons déductibles les associations, comme L214, qui s'introduisent de manière illicite chez les éleveurs pour dénoncer le mauvais traitement des animaux.

Une fois n'est pas coutume, [l'examen des différents motifs d'exclusion](#) montre à quel point l'amendement a un potentiel qui dépasse son objet de départ pour viser l'ensemble des pratiques de lanceur d'alerte et de désobéissance civile. L'instauration du Contrat d'engagement républicain (CER) par le biais de la loi Séparatisme de 2021 avait déjà donné l'exemple d'un instrument dirigé initialement sur un enjeu précis, en l'occurrence la lutte contre les dérives sectaires et religieuses, mais qui a depuis été utilisé plus généralement pour couper les subventions aux associations dont les positions sont critiques, sinon s'opposent aux pouvoirs politiques et économiques, notamment dans le domaine environnemental.

Derrière les petites cibles, il devient de plus en plus évident que ce qui est en ligne de mire, ce n'est ni plus ni moins que la possibilité d'une critique citoyenne. Pour ceux et celles qui ont encore besoin de s'en convaincre, ils et elles pourront se référer à la décision de la présidente de la région Pays de la Loire de couper près des trois quarts des subventions au monde culturel en s'appuyant sur l'idée qu'il serait [«le monopole d'associations très politisées, qui vivent de l'argent public»](#).

La prise de conscience collective a mis du temps. L'électrochoc électoral de l'été dernier a beaucoup aidé. Aujourd'hui, associations et fondations, mais aussi expert-es et chercheur-ses se mettent en branle pour prendre à bras-le-corps ce danger traité sous l'angle des menaces pesant sur les libertés associatives et, derrière, sur les droits humains et la démocratie. La métaphore de la réduction de l'espace civique se répand aussi, avec l'idée, qui est pour le coup moins souvent explicitée tant elle est sidérante, que l'horizon est bel et bien la disparition de la citoyenneté.

La prise de conscience a commencé avant la dissolution, à force de voir émerger toujours plus de dispositifs liberticides, répressifs et de neutralisation de la critique mis en place par un pouvoir élu au nom du barrage à l'extrême-droite. Demain, si cette dernière arrivait au pouvoir, elle disposerait d'ores et déjà, grâce à ce pouvoir, de tout l'arsenal légal et coercitif nécessaire pour imposer ses vues en bâillonnant et détruisant les contre-pouvoirs, notamment par le musellement juridique, par la répression judiciaire, mais aussi largement par l'asphyxie financière.

C'est que les contre-pouvoirs, et plus précisément la vocation des associations et autres organismes à but non lucratif à jouer un rôle de critique citoyenne ont été déjà largement neutralisés par les gouvernements précédents, depuis des décennies, [en s'appuyant sur les financements](#). La tendance à l'instrumentalisation et, par voie de conséquence, à la dépolitisation de l'action civique par les financements publics n'est néanmoins pas un phénomène typiquement français. Elle s'observe partout, est devenue une dimension centrale du développement de l'État dans la période contemporaine – en 1990, la géographe américaine Jennifer Wolch parlait déjà de « shadow state » pour décrire cette intégration des associations dans l'appareil d'État outre-atlantique [1].

On peut rire jaune de voir une partie de la gauche donner l'impression de se réveiller en sursaut en contemplant cette réalité à laquelle elle a contribué autant que ses adversaires lorsqu'elle était au pouvoir, au niveau national comme dans les collectivités locales.

Le contexte actuel a, il est vrai, l'avantage d'obliger l'ensemble des acteurs et actrices animés par la défense de la dignité humaine à sortir du déni ou de l'évitement du politique. Face au fascisme qui vient, au gouvernement par le rejet de l'autre, à la persistance de la culture du viol et à la négation de l'humanité de certains groupes sociaux, les associations, les fondations, les partis politiques, les syndicats ou l'ESS ne peuvent plus croire que leur action puisse rester apolitique, à distance des conflits sociaux qui traversent notre société.



On ne peut plus aspirer à l'universalité sans prendre position. Nier son rôle politique, c'est soutenir – par omission – la dynamique dominante, et laisser s'effondrer le projet démocratique.

L'argent public est un terrain de luttes. Luttes pour ses usages, luttes pour le sens qu'on lui donne. Grâce aux mobilisations sociales des XIXe et XXe siècles, il a pu devenir un instrument de redistribution, de justice sociale. Mais ce logiciel de la redistribution est aujourd'hui en plein reflux au profit d'une logique marchande et autoritaire. C'est déjà le cas en ce qui concerne les prestations individuelles : l'assurance-chômage, qui ne cesse d'être rognée, conditionnée et par là changée en une faveur alors qu'elle est, doit-on le rappeler, d'abord une assurance financée par les cotisations salariales ; le RSA, ce revenu minimal d'assistance qui est de plus en plus manié comme un instrument pour sermonner les pauvres, les rendre responsables de leurs propres difficultés et les contraindre au travail gratuit... Mais ce phénomène de dénaturation s'applique aussi à la subvention publique.

Depuis les Trente glorieuses, la subvention a été l'instrument privilégié de développement de l'action associative en partenariat avec les pouvoirs publics dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la culture, la participation citoyenne, l'environnement, les droits humains, etc. Les associations sont alors devenues les intermédiaires d'une certaine forme de redistribution des richesses socialisées par le biais des taxes et des impôts. En même temps, la redéfinition marchande et autoritaire de la subvention a commencé relativement tôt et de manière insidieuse à travers l'instauration, puis la généralisation d'un ensemble de dispositifs austéritaires et managériaux^[2], au premier rang desquels on compte le sacro-saint appel à projet qui a permis de construire un système universel d'auto-contrainte – ce que Michel Foucault nomme une « gouvernementalité ».

Face aux coupes budgétaires et à la remise en question chronique de leurs financements, les militant-es associatifs encore sur les rails, qu'ils et elles soient des « vieux de la vieille » ou des successeur-ses, mais aussi tous les nouveaux entrant-es dans le monde de l'action civique qui comprennent qu'il est nécessaire d'opposer aux institutions devenues irresponsables un contre-pouvoir, cherchent à se battre pour conserver les subventions. « C'est notre argent », disent-ils et elles, et « nous réalisons des missions de service public ».

Mais la tension est d'ores et déjà contenue dans l'argument : dans quelle mesure garantir le débat public et construire des contre-pouvoirs forts doivent-ils être reconnus comme des missions de service public ? Qui définit le service public ? On peut certes raisonnablement penser qu'il est désirable, pour qu'un régime démocratique vive, qu'il assure

l'existence de contre-pouvoirs. Mais n'est-il pas, à l'inverse, logique que les forces politiques au pouvoir se servent des subventions pour renforcer leurs positions, a fortiori lorsqu'elles sont opposées au projet démocratique ?

Il faut l'admettre : la bataille des subventions est aujourd'hui largement en défaveur des forces démocratiques. Sans abandonner le front des subventions, nous devons aussi trouver d'autres manières de les financer. Et revenir, du même coup, aux fondamentaux : pourquoi a-t-on besoin d'argent pour développer l'action civique ? Dans notre monde capitaliste, l'argent permet de se procurer les moyens de la subsistance. Ce faisant, il permet de se libérer de la nécessité, et donc d'accéder à une autre ressource socialement mal distribuée : le temps. Le temps de se battre pour ce qu'on pense être juste. Le temps aussi de lutter contre ce qu'on juge être des menaces. La réduction de l'espace civique dont nous faisons l'expérience est aussi le résultat d'une inégalité en matière de temps dont disposent les différents groupes sociaux pour défendre leurs intérêts et leurs visions du monde. Une démocratie vivante a besoin que tous les groupes sociaux puissent participer au débat public, qu'ils en aient le temps.

À notre époque, le problème est que certains groupes sociaux sont marginalisés, si bien que ces groupes voient, comme le montre Nicolas Duvoux, leur « avenir confisqué »^[3]. Avec ces groupes, ce sont des causes, notamment liées à leur avenir, qui se retrouvent ostracisées. On pense bien sûr aux initiatives dans les quartiers populaires ou portées par certaines minorités, notamment ethnoraciales ou religieuses, qui n'ont jamais été soutenues que ponctuellement par le financement public, et savent aujourd'hui pertinemment qu'elles n'ont rien à attendre de la puissance publique, qui n'agit envers elle, la plupart du temps, que dans le sens de la répression ou de la neutralisation. Mais on pensera aussi à un ensemble de plus en plus large de domaines d'action, de l'environnement aux droits humains en passant par le droit au logement, la cause animale, la solidarité internationale ou encore la défense des droits des étranger-es, qui se retrouvent disqualifiés et écartés du périmètre du finançable, que ce soit pour leurs positions ou pour leurs modes d'action – les travaux de l'Observatoire des libertés associatives rendent bien compte de la diversité des domaines de cette « [citoyenneté réprimée](#) ».

Or, ce sont ces groupes sociaux et ces causes qui, en n'ayant pas les moyens d'exister, manquent à un espace civique démocratique, c'est-à-dire qui permette à tous les intérêts et conflits sociaux de s'exprimer équitablement.



Là encore, dans l'optique que l'on ne peut plus fuir le politique, car celui-ci ne cesse de nous rattraper toujours et pour nous faire plus mal : si la xénophobie et l'autoritarisme coercitif tendent à s'imposer, menaçant jusqu'à la possibilité même de l'État de droit et de la démocratie, il faut leur opposer des forces antagonistes, ouvertement anti-racistes, et plus généralement de défense de la dignité et de l'intégrité des groupes sociaux qui se retrouvent lésés ou montrés du doigt. Et financer ces forces civiques.

Dans les assemblées générales, les conseils d'administration ou autres réunions associatives, on dit souvent que l'argent est « le nerf de la guerre », sans qu'on sache vraiment de quelle guerre il s'agit. En réalité, le sujet de l'argent, des financements, est largement tabou parce qu'il renvoie à toutes les compromissions passées et, quelque part, à une faiblesse difficilement avouable, bien que largement humaine, face au monde capitaliste et à l'État. Dans le monde actuel, le pouvoir, à la fois matériel et symbolique, de l'argent est central. On peut aspirer, à terme, à amoindrir ce pouvoir, voire à le faire disparaître. Mais, à l'heure actuelle, cela ne doit pas nous détourner, dans une optique stratégique, de la nécessité de prendre en compte l'argent, de s'en servir – au moins temporairement – pour nourrir des mouvements citoyens forts, capables de défendre la démocratie.

Pour cela, il ne faut pas non plus « manger à tous les râteliers », mais trouver des manières de « bien financer » les associations, en domestiquant au mieux l'argent afin de neutraliser ses effets délétères. Là encore, rappelons à quel point la puissance publique a abîmé notre conception de l'action associative, en l'entourant de méfiance, d'une suspicion que la subvention publique, comme le RSA ou autres allocations, courrait le risque d'être une « trappe d'inactivité » si elle n'était pas assortie d'un dispositif strict de contrôle.

En face du modèle des entreprises lucratives, les associations auraient tendance à ne pas être efficaces et rentables, et se devraient de le devenir pour mériter l'argent public. Cette méfiance, disons-le clairement, a largement contribué à casser le lien entre l'État et la société et, par extension, la confiance des citoyen-nes envers l'État. Dans le contexte actuel, les associations, mais aussi les organismes philanthropiques et les collectivités qui se soucient encore de sauver la démocratie, doivent prendre acte de la grande toxicité de la logique de projet et de ses instruments de prédilection : l'appel à projet, les procédures contractuelles, l'évaluation, etc.

À l'inverse, l'objectif doit être de financer pour renforcer les capacités des associations représentatives des groupes sociaux et causes ostracisés, de soutenir la consolidation de leur pouvoir d'agir – ce que Erik Olin Wright nomme le « social empowerment »^[4].

Renforcer leurs capacités, ce que les anglophones désignent, eux, par l'expression de « capacity-building », c'est précisément leur permettre de gagner du temps pour mettre ce temps au service de la défense de ce que nous sommes en train de perdre : l'environnement et la biodiversité, les droits humains et la démocratie, la redistribution et la paix sociale ; mais aussi de ce que nous pourrions gagner, comme l'inclusion sociale large et la fin de la pauvreté.

Le temps, c'est d'abord le temps de mobiliser, de créer du lien avec les personnes issues de ces groupes sociaux exclus, de les organiser en leur donnant, en définitive, les moyens de s'auto-organiser, de former leurs propres leaders et de mener des campagnes pour faire valoir leurs intérêts et visions du monde – dans ce cadre, les techniques du « community organizing », qui soulèvent un intérêt croissant depuis les années 2010, pourront continuer de nous inspirer. Mais c'est aussi le temps de penser à d'autres possibles, de réfléchir ensemble à ce qu'on veut pour l'avenir, aux alternatives possibles et aux stratégies de lutte pour y accéder. Un des résultats les plus secrets de l'instrumentalisation des associations est l'évaporation, sinon l'aliénation de leur capacité d'imagination politique. Il faut donc trouver des manières de stimuler de nouveau cette créativité citoyenne pour lutter contre l'enfermement dans la résignation.

Outre le temps, l'argent permet ainsi de légitimer ces initiatives, à la fois aux yeux du grand public, mais aussi à ceux de leurs protagonistes, c'est-à-dire de leur donner la capacité morale de résister aux intimidations, incitations et disqualifications provenant des institutions, des médias ou des forces illibérales. Qu'on le veuille ou non, l'argent est source de légitimité. Plus les militant-es et leurs sympathisant-es seront soutenus par de l'argent, plus ils et elles seront renforcés dans leurs convictions que ce pour quoi ils et elles se battent est juste.

L'exemple des États-Unis est à cet égard très éclairant. Depuis les années 1990, et de manière accélérée ces dernières années, une frange de plus en plus large de la philanthropie a évolué d'une approche libérale mainstream ayant souvent conduit à neutraliser politiquement les mouvements sociaux en les professionnalisant, à un soutien croissant et devenu massif aux organisations militantes de quartier et aux luttes radicales. Et ce soutien ne concerne pas seulement des fondations « de niche », mais aussi certaines parmi les plus dotées.



À Los Angeles, la fondation The California Endowment, dotée de 4,3 milliards de fonds propres, assume par exemple de financer des « bons fauteurs de trouble » (good troublemakers). À l'heure du retour de Trump, les organisations financées par ces fondations ont les moyens d'opposer une résistance en maintenant des revendications fortes, sinon de véritables doctrines de libération comme l'abolitionnisme.

En France, le secteur philanthropique s'est certes beaucoup développé ces dernières décennies, bien qu'il reste sans commune mesure avec ce qui existe aux États-Unis. Il n'en est pas moins appelé à jouer un rôle clé dans la réalisation ou non d'un scénario alternatif à l'effondrement annoncé, alors qu'une part du secteur s'investit déjà activement dans sa réalisation. De la même manière que la Heritage Foundation a porté la construction du « Project 2025 » de transformation autocratique des institutions américaines pendant la campagne présidentielle, nous avons appris cet été le lancement par la bien mal nommée « Fondation pour le bien commun » du milliardaire Pierre-Édouard Stérin du [projet « Périlclès »](#) visant à promouvoir les idées « civilisationnelles » de l'extrême-droite et ses victoires électorales.

Dans le contexte des élections anticipées, de la forte montée du vote RN et de la multiplication des attaques contre les libertés associatives, il faut que les fondations libérales, qui défendent la démocratie, acceptent, comme certaines en montrent la voie, que leur action ne peut plus ne pas être politique – si tant est qu'elle pourrait l'être dans l'absolu. Ce faisant, certaines orientations s'imposent : financer les associations et initiatives de base, portées par des groupes sociaux marginalisés ou défendant des causes ostracisées ; les financer sur le long terme, en dehors d'une logique de projet et dans une optique de renforcer leurs capacités afin de les ériger en contre-pouvoirs ; au lieu de leur prescrire des orientations stratégiques et des indicateurs d'évaluation, embrasser une approche de trust-based philanthropy, en développant les mécanismes à travers lesquels ce seront les organisations de base et les groupes sociaux qu'elles représentent qui pourront formuler leurs besoins, leurs idées et les moyens de les réaliser et d'en rendre compte.

Par des mécanismes participatifs, par le partage des usages et du sens qui doivent être donnés à leurs donations, les philanthropes reconnaîtront que leur argent devient, en quelques sortes, de l'argent public. Au lieu de prendre la forme d'investissements qui *in fine* serviront leurs intérêts particuliers comme c'est souvent le cas, notamment dans ce qu'on nomme la « venture philanthropy » [\[5\]](#), leurs dons entreront dans une logique de socialisation et de redistribution des richesses qui, en l'occurrence, échappe à la mainmise de l'État. Après tout, par la déduction d'impôts, les donations peuvent être conçues comme un levier pour forcer l'État à soutenir

financièrement des actions que les gouvernements, travaillés par les calculs électoraux et cyniques, voudraient exclure du périmètre de la bonne citoyenneté. L'amendement Lefur illustre certes que les forces conservatrices pensent déjà aux manières de neutraliser l'activation d'un tel levier pour les forces démocratiques, mais il reste encore de la marge pour rappeler que les droits et libertés sont au-dessus des rapports de force politiques.

Investir la philanthropie, c'est donc revenir sur l'idée, très présente dans les milieux militants, d'un argent sale qui viendrait dévoyer leur action. Le don n'est pas forcément l'inverse de la subvention, surtout eu égard à ce que cette dernière est devenue. Oui, il est sans doute, le plus souvent, un instrument au service du réenchâtement du capitalisme et de la colonisation de l'action civique. Mais il peut aussi être un espace, aujourd'hui incontournable, de réappropriation collective des richesses et de projection d'un autre monde possible [\[6\]](#). Pour cela, il est important que les citoyen-nes – et j'utilise ici volontairement une formule large – investissent la philanthropie, entrent en relation avec les fondations, revendiquent une place dans leur fonctionnement. Une part des fondations françaises, qu'elles soient petites ou comptent parmi les plus importantes, sont aujourd'hui ouvertes à une telle rencontre, mais il faut que la demande sociale soit au rendez-vous.

Un autre défi concerne l'ampleur des deniers à mettre sur la table. À l'heure actuelle, les fondations pro-démocratie mettent en garde face à la multiplicité des demandes qu'elles reçoivent de la part d'associations aux abois, de plus en plus nombreuses : leurs fonds sont limités et ne peuvent satisfaire l'ensemble des besoins. Le front de la philanthropie est donc aussi celui d'un élargissement des sources de financement. Un chemin possible est d'aller vers les fortunes du pays qui ne sont pas habitées par cette idéologie du recul, de la haine et de la condescendance, qui veulent défendre l'État de droit et la justice sociale, ou encore lutter contre les discriminations de race, de genre, de sexualité, ou même de handicap. Et les inviter à participer à cet effort commun en leur offrant des infrastructures solides et créatives pour accueillir leurs dons.

Nous gagnerions aussi à être créatifs dans l'invention de nouvelles formes de « philanthropie de masse » [\[7\]](#), et plus généralement d'auto-financement, qui pourront, par exemple, s'appuyer sur des fonds de dotation ou des mécanismes de crowdfunding permettant de donner du pouvoir aux petits dons. Au plus proche des citoyen-nes ordinaires qui souhaitent s'engager pour empêcher une minorité d'irresponsables de nous



emmener dans le gouffre, il est aussi primordial de réhabiliter l'acte d'adhérer et, par là, de cotiser auprès des associations. Nous ne maîtrisons souvent pas ce que nous soutenons à travers nos dépenses.

Mais l'argent permet aussi parfois de signifier que certaines choses nous tiennent à cœur et que l'on souhaite, non seulement les soutenir, mais aussi, en quelques sortes, se les approprier.

Cela vaut aussi pour nos associations. À travers l'austérité et les dispositifs managériaux, la subvention est devenue un vecteur de dépossession. Il nous faut nous réapproprier nos associations ! Pour cela, brisons le tabou de l'argent qui existe en interne. Dans nos activités les plus ordinaires, il convient de partager les enjeux d'argent, en discuter largement, notamment avec les publics les plus éloignés, les moins « compétents » : tant qu'ils ne les comprennent pas et ne s'en saisissent pas, un chaînon crucial du processus citoyen restera manquant.

Bien sûr, il ne s'agit aucunement d'abandonner le combat pour la subvention et, je dirais même, pour la redéfinition d'une subvention démocratique – ce que réaffirme aujourd'hui avec force le Conseil économique, social, environnemental (CESE) à travers [un avis récent](#). Mais ce combat passera nécessairement par une phase de renforcement des capacités citoyennes, au plus proche des territoires et des groupes dominés ou exclus. En partant d'un quadrillage d'initiatives citoyennes, il sera possible d'envisager l'organisation de coalitions larges portant des activités de plaidoyer et visant à changer l'action publique. On se donnera alors les moyens de passer du capacity-building au power-building, et par là d'envisager, à terme, un renforcement des forces démocratiques, y compris aux niveaux électoral et institutionnel. D'ores et déjà, il faut d'ailleurs engager le dialogue avec certains gouvernements locaux qui, notamment dans certaines communes, comprennent que leurs propres combats politiques ont besoin, pour le jour, de passer par un renforcement des contre-pouvoirs citoyens. Les débats sur la démocratie d'interpellation, voire pour la démocratie directe, sont un chemin possible pour avancer en ce sens, comme nous l'avons vu lors de [rencontres ayant récemment eu lieu à Villeurbanne](#).

Le contexte actuel est peu reluisant. On ne sait plus où trouver l'enthousiasme, et une projection vers l'avenir. Assaillis de toutes parts, nous avons tendance à nous réfugier dans des postures défensives. Or, nous avons encore les ressources pour développer une pensée stratégique de la riposte démocratique et des alliances nécessaires pour la réaliser.

Avec, au centre de l'attention, les manières de mobiliser de l'argent, et de le domestiquer, c'est-à-dire de résister aux compromissions auxquelles il conduit souvent. Non, nous ne trouverons pas le salut par le seul bénévolat, surtout à un moment où la précarité progresse, où les retraites sont mises à mal et où le bénévolat est en voie d'être instrumentalisé pour satisfaire aux 15 à 20 heures d'activités devenues obligatoires en contrepartie du RSA. En fait, nous ne pourrions nous passer de poser la question du financement des luttes que lorsque nous nous serons libérés des impératifs de la nécessité, à travers des dispositifs tels que le revenu universel, la sécurité sociale de l'alimentation, la compensation du handicap ou encore l'extension du domaine du logement social. En attendant, l'argent est nécessaire pour nourrir et consolider une infrastructure citoyenne propice à défendre l'existence même du débat démocratique et, à terme, à rendre possible la réalisation de ces « utopies réelles »^[8].

Références de la page 5 à 9

[1] Wolch (J. R.), *The shadow state: government and voluntary sector in transition*, New York, Foundation Center, 1990.

[2] Voir le premier rapport de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations porté par le Collectif des associations citoyennes (CAC) : <https://observatoire.associations-citoyennes.net/?RapPorts>

[3] Duvoux (N.), *L'avenir confisqué: inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2023.

[4] Wright (E. O.), *Utopies réelles*, Paris, France, la Découverte, 2020.

[5] Depecker (T.), Déplaudé (M.-O.), Larchet (N.), « La philanthropie comme investissement: Contribution à l'étude des stratégies de reproduction et de légitimation des élites économiques », *Politix*, 121 (1), 2018.

[6] Nicolas Duvoux et Sylvain Lefèvre, 2023, *Philanthropie et démocratie : enjeux et perspectives pour les fondations au XXIe siècle, Rapport pour l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France* : <https://www.fondationdefrance.org/fr/philanthropie-et-societe/philanthropie-et-democratie-quels-enjeux-et-perspectives-pour-les-fondations>

[7] Zunz (O.), *La philanthropie en Amérique: argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.

[8] Wright (E. O.), *Utopies réelles*, cité plus haut.

CONTRE LA NEUTRALISATION POLITIQUE DES ASSOCIATIONS

PAR THOMAS CHEVALLIER LE 17 FÉVRIER 2025

Pour justifier le retrait des subventions et autres soutiens des pouvoirs publics aux associations, l'argument de leur « politisation » devient de plus en plus courant. Dans le tournant autoritaire actuel, l'injonction à la « neutralité politique » est en fait une arme de neutralisation politique des associations, soit de leur capacité à lutter pour la dignité humaine et à protéger la démocratie.

Ces derniers mois, c'est peu dire que l'actualité nous a livré pléthore de cas d'attaques contre les libertés associatives ainsi que de remises en question du soutien des pouvoirs publics aux associations. Le budget 2025, finalement voté, entérine une nouvelle étape de la trajectoire austéritaire de l'État français et, avec elle, de son virage autoritaire.

Les collectivités, qui voient leurs dotations chuter une nouvelle fois, se mettent en ordre de marche, de manières plus ou moins zélées selon les cas. On compte déjà parmi elles les [Pays de la Loire, l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes-Auvergne](#) ou encore [le département de l'Hérault](#), qui ont déjà annoncé ce qu'on peut légitimement appeler, pour reprendre la désormais tristement célèbre formule du président libertarien argentin, des coupes « à la tronçonneuse ».

On peut aussi évoquer la fin des postes adulte-relais dans les quartiers de la Politique de la ville ou la [remise en cause à demi-mots des services civiques](#). Le monde associatif est ébranlé de tous côtés. Ses réactions sont vives, importantes, courageuses – à l'image de cet appel du Collectif des associations citoyennes à un « [soulèvement associatif](#) », ou encore de [l'alerte adressée par le Mouvement associatif au nouveau premier ministre](#).

Pour beaucoup, c'est toutefois le découragement qui l'emporte. Dans tous les cas, les acteurs et actrices ont du mal à cacher leur sidération : on ne comprend pas. Pourquoi vouloir l'affaiblissement, sinon la mort des associations, elles qui jouent un rôle primordial de lien social, d'émancipation culturelle, de solidarité et de transition écologique ?

L'austérité a bon dos. Pendant longtemps, la [rhétorique de la crise budgétaire](#) a en effet servi à justifier les coupes de subventions et des exigences bureaucratiques de plus en plus lourdes en invoquant un nécessaire partage de la contrainte. Pas question de mettre en question la légitimité des choix politiques ayant conduit à cette [fameuse dette devenue insoutenable](#) et qu'il faudrait nécessairement rembourser au détriment de tout ce qui fait de l'État un ordonnateur du lien social.

Cette rhétorique austéritaire est devenue omniprésente, installant les associations dans une économie du donnant-donnant de plus en plus précaire, et, par là, les personnes engagées dans les associations dans une inquiétude vis-à-vis de l'avenir. Or, cette déstabilisation, qui depuis des années maintenant a pour effets d'empêtrer nos associations dans une situation de dépendance et d'instrumentalisation, a trouvé un nouvel avatar à travers la dénonciation de leur « politisation ».

À Arles, la [Maison de la vie associative a par exemple exclu](#) la Ligue des droits de l'homme pour le motif que cette dernière mènerait des activités « politiques ». De son côté, la présidente de la région des Pays de la Loire [Christelle Morançais justifiait la coupe brutale](#) de près des trois quarts des subventions dédiées aux associations dans le domaine culturel par le fait qu'elles seraient « très politisées ».

Dans l'époque actuelle de droitisation du paysage politique, de montée des positions autoritaires et xénophobes, l'exigence de « neutralité politique » des associations dissimule (mal) la neutralisation de la capacité politique des citoyen-nes face aux pouvoirs constitués.

Mais alors, comment expliquer la sidération actuelle du monde associatif face aux attaques institutionnelles contre son autonomie et sa capacité politique, et plus précisément face aux coupes de subventions ? Il suffit déjà de revenir à l'histoire française pour se rappeler que le soutien du développement de la vie associative par l'État n'a rien d'évident.

Ce soutien massif n'a émergé que récemment, surtout dans l'après-guerre en France, c'est-à-dire beaucoup plus tard que dans d'autres pays, [comme l'Allemagne par exemple](#). Après la révolution, l'État français s'est affirmé, à la fois, faut-il le rappeler, par un soutien au développement du capitalisme, mais aussi, en même temps, par la contention, sinon la répression des « corps intermédiaires », ces différentes formes d'associations, notamment ouvrières, pensées comme potentiellement subversives.

On sait aujourd'hui à quel point la loi de 1901 a émergé dans une telle optique d'encadrer le développement des associations.



Ce sont ensuite des rapports de force politiques, et notamment ceux émanant du mouvement ouvrier, puis des « nouveaux mouvements sociaux », qui ont conduit à imposer une certaine dose de démocratie et, par là, d'accorder un rôle légitime aux associations dans la participation au débat public et la conduite des politiques. L'essor des subventions aux associations et, par là, le développement et la professionnalisation du monde associatif peuvent donc, en partie, être considérés comme des conquêtes démocratiques.

Mais en partie seulement. Car la réalité est que la subvention et les autres formes de soutien public aux associations (mise à disposition de locaux, ou encore d'emplois comme dans le cadre de l'éducation populaire ou de l'insertion par l'emploi) se sont développés à travers un compromis, sinon un état des rapports de force dont on découvre aujourd'hui en fait à quel point ils étaient précaires.

En effet, la subvention est restée le fait du prince, tandis que la donne politique a changé, petit à petit. Alors que les associations se sont habituées à pouvoir compter sur des subventions pour réaliser des missions d'intérêt général, l'État a réaffirmé son pouvoir sur la définition de ces missions, et surtout sur la manière dont elles devaient être conduites. Ce faisant, il a révélé cette autre vérité de son soutien aux associations, jusque-là dissimulée derrière le récit du « partenariat » : celle du contrôle, de la canalisation et même de l'instrumentalisation. Et le resserrement des modalités d'encadrement des financements a eu tendance à faire triompher cette vérité du contrôle sur celle du soutien au lien social et à la démocratie.

Cette dernière vérité a continué toutefois d'avoir des effets puisqu'elle est restée le récit à travers lequel les participant-es associatifs, qu'ils et elles en vivent ou non, ont continué de donner du sens à leur engagement, dans leur quotidien et dans leurs parcours. Et c'est précisément la persistance de ce récit qui explique leur sidération, notre sidération, dans le contexte actuel.

Face aux soupçons de politisation, beaucoup s'en défendent : non, leurs activités ne relèvent pas de la « politique », et leur mise à mal ne saurait simplement répondre à un changement de politique ; ce serait en quelques sortes la morale elle-même qui serait touchée, remise en cause, puisque les activités associatives font effectivement souvent office de dernier filet de sécurité de la dignité humaine.

À ceux et celles-ci, on voudrait donner raison tout en leur rappelant les événements les plus récents, quitte à les secouer. Car, face à nous, et jusqu'aux rennes de l'État, la moralité et la dignité humaine ne sont plus des principes directeurs.

Le combat actuel est véritablement celui, caricatural, du camp de l'humanité contre celui des forces obscures.

Pour d'autres encore, leur action est bien politique, mais « au sens noble du terme », c'est-à-dire qu'elle est citoyenne, qu'elle participe au débat public tout en restant en dehors (voire au-dessus) des clivages partisans. Quant à ceux et celles-là, on peut leur rétorquer qu'il n'est plus possible – si tant est qu'il l'a déjà été, ou bien n'est-ce pas justement cette croyance, sinon cette confiance, qui nous ont conduit à nous retrouver nus, désarmés face au backlash actuel ? – de faire de la politique « noblement » et qu'il est, au final, tout à fait logique, lorsque la démocratie disparaît, que des associations critiquant la ligne du prince ne soient plus soutenues et financées par ce dernier, et même qu'il cherche à les faire taire, voire disparaître.

Dans l'époque que nous vivons, où ce n'est rien de moins que les droits et libertés qui sont menacés, il semble que ces positions sur le lien entre actions associatives et politiques ainsi que les récits qui les soutenaient hier ne soient plus tenables. Il ne faut plus se raconter d'histoires, et appeler un chat un chat. Ce dévoilement est un préalable nécessaire qui doit nous permettre de surmonter la sidération pour construire une stratégie de résistance démocratique.

Face au fascisme grim pant, tout devient politique, qu'on le veuille ou non. On peut légitimement vouloir se reposer de la politique, sinon l'éviter purement et simplement pour ne pas avoir à se corrompre et vivre dans le conflit perpétuel. Mais l'évitement du politique ne sera bientôt plus un luxe que nous pourrions nous payer. Ce qui est paradoxal, puisque c'est précisément ce que nous demandons le pouvoir ! Car, derrière les injonctions à la « neutralité politique », c'est bel et bien d'une confiscation de la citoyenneté dont il est question, d'une exclusion des associations du périmètre de la politique légitime.

C'est le cas lorsque la Maison de la vie associative d'Arles refuse l'impression de tracts appelant à faire barrage à l'extrême-droite, ou la projection du documentaire « Béziers, l'envers du décor » de Daniel Kupferstein : si de telles initiatives ont un caractère politique indéniable – et l'on pourrait ajouter ici « au sens noble du terme », puisqu'il s'agit de dénoncer des forces politiques niant la dignité de certains groupes humains –, quid du caractère politique des entraves qui leur sont opposées ?

Nous touchons ici à cette interminable question de ce qui définit le politique, qui aujourd'hui se meut en véritable conflit sémantique. Pour mieux se situer dans le débat, on peut proposer un assemblage de plusieurs notions, ou dérivés du terme. D'un côté, serait « politique » un acte par lequel on se positionne dans un conflit social.



Ce positionnement peut avoir lieu de manière plus ou moins avouée, assumée, publique, et c'est alors, d'un autre côté, la « politisation » qui désigne le processus par lequel une personne ou une organisation prend position, exprime sa position dans le conflit – un positionnement qui peut alors prendre la forme d'une politisation « partisane », voire « politicienne », ou peut privilégier une politisation plus « citoyenne ».

À Arles comme dans la plupart des cas récents de remise en cause des libertés associatives, les rappels à la « neutralité politique » servent à ménager, sinon à faire la cour aux forces et opinions les plus conservatrices et réactionnaires. En excluant les associations du champ de la politique légitime, ces fausses majorités au pouvoir rendent en même temps légitimes ces forces et opinions nauséabondes et destructrices, que ce soit par manque de courage – en l'occurrence, de courage politique –, mais aussi, pour beaucoup, par adhésion.

Quoi qu'il en soit, l'injonction à la « neutralité politique » est en fait une arme de neutralisation politique des associations, et plus précisément de leur capacité à faire contre-pouvoir en proposant des manières de faire progresser la dignité humaine, et même de construire un avenir soutenable.

Le cas des États-Unis depuis l'arrivée de Trump au gouvernement nous le montre chaque jour : le projet de société que défendent les forces qui s'emparent du pouvoir dans les États, y compris les plus puissants, comme en France, est profondément anti-démocratique, inégalitaire et même violent. Il n'y a donc, répétons-le, rien d'étonnant à ce que ces forces remettent en question leur soutien aux associations qui se battent pour la démocratie et les droits humains, sinon qu'elles utilisent les moyens de la puissance publique pour les mettre au pas, annihiler leur pouvoir social.

On parle ici des associations, mais il en va de même du journalisme ou des syndicats, qui sont d'autres acteurs de cet espace civique en voie de disparition. Car ce sont justement ces acteurs de la citoyenneté qui font vivre une démocratie « réelle », dépassant le seul vote en construisant les moyens d'une prise en charge pacifique des conflits et désaccords. De cela, ils et elles ne veulent plus.

La vérité est que les représentant-es de ces forces conservatrices jugent qu'ils et elles ont trop longtemps été entravés par ces pouvoirs sociaux qui ont contribué toutes ces années à maintenir la société dans un cadre de progrès, de démocratie et, disons-le, de république. La neutralisation politique est une revanche face à ce passé qui leur est insupportable.

Alors comment dépasser notre sidération pour se projeter dans la résistance démocratique ?

Comme Romaric Godin conclut justement [dans sa récente tribune](#) : « s'il est normal et légitime, en cette période sombre, de chercher à sauver ce qui peut l'être, ce n'est qu'une partie de la tâche de la résistance nouvelle. Cette tâche défensive ne doit faire oublier l'autre, essentielle, celle de se projeter vers l'avenir. Pour passer, enfin, à l'offensive ».

Or, pour les associations, le passage à l'offensive ne pourra faire l'économie d'une remise en question de leur rapport à la subvention publique. Remise en question ne signifie alors aucunement l'abandon de toute forme de financement provenant de la redistribution – ni, bien sûr, le repli sur les seuls marchés publics, ou encore sur les revenus d'activités de protection sociale, en capitulant ainsi une fois pour toutes face à la [marchandisation de l'action associative](#) et l'abandon du principe de non-lucrativité.

Il s'agit plutôt de questionner nos manières de faire sens de la subvention et les usages que nous en avons, leurs origines, et les formes d'auto-dépossession qu'ils alimentent, afin de mieux saisir l'état actuel des rapports de force et les possibilités de résistance, voire de victoires qui s'offrent au monde associatif, mais aussi de penser sur le long terme, en concevant de nouvelles manières de penser le financement public des associations.

Cet effort doit nécessairement passer par un retour réflexif sur l'histoire, pour comprendre comment nous en sommes arrivés là, ce qui a permis le bon comme le mauvais. En particulier ce qui a contribué à ce que l'argent public devienne, d'abord, le meilleur soutien d'un développement associatif citoyen, puis, le moyen principal de son aliénation, à travers sa neutralisation politique.

Outre ce qui a déjà été développé, il faut rappeler à quel point la subvention publique a été reliée au développement d'une certaine conception de la protection sociale et de l'État-providence qui s'est imposée après-guerre pour combattre le fascisme à la source. Selon les termes utilisés par Romaric Godin dans la tribune déjà citée : « le Conseil national de la résistance (CNR) a pris acte que la source du péril fasciste était l'abandon des populations face aux crises capitalistes. La lutte antifasciste a donc débouché sur la mise en place d'un État social qui a profondément modifié la société ».

Or, il est utile de lier l'essor de la subvention publique dédiée aux associations au développement de cet État social, puisqu'elle est une des formes monétaires à travers lesquelles les richesses ont été socialisées et redistribuées dans l'optique de favoriser la capacité de tous les groupes sociaux à se projeter dans le présent et l'avenir avec sérénité, sinon dans l'épanouissement.



Outre par les domaines les plus évidents, notamment autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, c'est aussi par l'éducation populaire ou la culture que les associations ont pu agir – en complément de l'école – pour contribuer à l'émancipation des populations, c'est-à-dire à leur capacité à sortir des évidences trompeuses de la nécessité pour accéder à une capacité réflexive sur le monde, et en particulier les inégalités et les pouvoirs. La citoyenneté, en somme.

Si les rapports de force d'après-guerre, puis des années 1970 ont conduit à faire de la subvention cette forme de redistribution des richesses au bénéfice du développement d'un tel mouvement associatif, leur reconfiguration ont largement conduit, à travers la managérialisation de l'action publique et l'austérité généralisée, à faire disparaître une telle vision.

La subvention tend aujourd'hui à être quasiment réduite à un salaire accordé contractuellement en l'échange d'une prestation. Et le temps n'est pas loin où elle deviendra même réservée à payer les seuls organisations mercenaires engagées par l'État pour défendre ses positions autoritaires et réactionnaires contre le reste de la société – [l'affaire du fonds Marianne en a déjà donné des exemples](#).

Cette dégradation du sens de la subvention n'est pourtant pas une fatalité. On doit se battre pour réhabiliter une approche de la subvention comme dépense de protection sociale, renvoyant à une protection sociale au sens large et renouvelé, dont on reconnaîtrait qu'une des composantes essentielles est la démocratie.

Certains programmes d'action publique comme l'éducation permanente en Belgique francophone ou l'action communautaire autonome au Québec vont dans ce sens en établissant une sorte de droit à la subvention pour des associations à vocation critique. Ce faisant, de tels programmes reconnaissent que l'existence de contre-pouvoirs citoyens autonomes est une condition vitale, non seulement à la réalisation, mais aussi au maintien d'un projet de société démocratique.

Il nous faut donc nous battre pour reconquérir la subvention, ou en tout cas le principe d'un financement public des associations, issu de la socialisation et de la redistribution des richesses, en lui attachant une mission de protection de la démocratie. Ce faisant, les associations financées seront « politisées » au sens où elles assumeront ouvertement ce rôle de protection contre toutes les tentatives de déstabilisation de la démocratie. La « politisation » deviendra une condition de financement – une politisation « au sens noble du terme ».

Un soulèvement associatif ?

Les multiples assauts portés de la part des différents niveaux de gouvernement contre le monde associatif au nom de la « neutralité politique » ne peuvent rester sans réponse. Mais à quoi ressemblera(it) un « soulèvement associatif » dans ce contexte ?

D'un côté, on peut réagir défensivement : manifester, argumenter, interpellier, chercher à rappeler au plus grand nombre à quel point la société a besoin de ses associations. Mais il faut aussi admettre que, dans la dynamique actuelle, avec l'ombre planante du coup d'État en cours aux États-Unis, cela ne suffira pas. Il nous faut retrouver une longueur d'avance, discuter pour construire ensemble une stratégie de long terme à laquelle nous pourrions nous accrocher et qui nous rassurera.

En défendant la démocratie, nous savons que nous sommes du bon côté de l'histoire, et cette certitude doit nous porter pour inventer et renforcer nos pratiques. Mais pour ce faire, il nous faudra sûrement compter, au moins temporairement, sur [d'autres sources de financement que la subvention](#). Dans l'optique de la reconquérir, et d'en faire triompher une conception réellement démocratique.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ORGANISATION DE LA MOBILISATION "VERS DES SOULÈVEMENTS ASSOCIATIFS", TOUTES LES INFORMATIONS SUR CETTE PAGE.

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- **Notre cycle de webinaire** en lien avec le réseau national des maisons des associations, sur le renforcement des associations, a pris fin, les quatre épisodes sont à retrouver en ligne.
- **Le capitalisme est-il contraire à la démocratie ?** Dans son livre "Le capitalisme de l'apocalypse", l'historien du libéralisme *Quinn Slobodian* explore la fragmentation du monde en micro-espaces échappant à l'impôt et aux règles démocratiques, stade ultime du capitalisme et rêve des libertariens. À écouter entre autres sur [France Culture](#).
- Dans son livre, "**le monde confisqué**", *Arnaud Orain* développe le concept de capitalisme de la finitude. Un capitalisme qui se passe parfaitement de la démocratie et pousse la privatisation et les monopoles à l'extrême jusqu'à réfuter le principe même de concurrence. À lire entre autres sur [Médiapart](#).
- Et puisque nous sommes dans une déclinaison de capitalismes, nous pouvons ajouter le **capitalisme scopique** développé par *Eva Illouz* qui scrute les manières dont le capitalisme entre dans nos intimités et nos relations amoureuses, à retrouver dans l'émission d'Arte [Les idées larges](#).



RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**